

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :  
29 juin 2021

Date d'affichage :  
9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Mickaël SEMANA*

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale  
*absente à la question n° 1*

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Anne VEYLAND*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint  
*absente à la question n° 1*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale  
*absente à la question n° 1*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale  
*absente à partir de la question n° 16*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUILLET 2021**

**QUESTION N° 13**

**OBJET : Centre Social Joseph Gaidier : mise à disposition temporaire de locaux**

**RAPPORTEUR : Anne VEYLAND**

**Question étudiée par la commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 22 juin 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 24 juin 2021.**

Suite à l'incendie survenu dans les locaux du Centre Social Joseph Gaidier au 12 avenue de la Libération, propriété de l'association de gestion des centres sociaux, cette dernière fait l'objet d'un relogement rapide mais dispersé sur trois sites communaux :

- Une partie des locaux du groupe scolaire Jean Rostand, dans le cadre de l'opération de réhabilitation à venir, d'une surface de 390 m<sup>2</sup> ;
- Deux salles à la Maison des Syndicats pour une surface de 55 m<sup>2</sup> ;
- Une partie des locaux rue du Nord en partage avec l'ARJ.

Le terme fixé au 30 juin 2021 a permis à l'association de reprendre ses activités et d'analyser ses perspectives à moyen terme.

A ce jour, il est possible de prolonger l'occupation des locaux rue du Nord en tenant compte de la restructuration de l'association La Vache Carrée (ARJ) et de permettre une mise à disposition de la maison de l'oratoire intégralement selon une convention classique d'occupation du domaine public reconductible tacitement chaque année et avec exemption de redevance.

Selon un calendrier progressif, l'association prendra en charge les frais d'occupant ainsi que les travaux d'adaptation du site.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser la mise à disposition temporaire de l'association des Centres Sociaux et culturels du bassin de Riom à la Maison de l'Oratoire, et des locaux rue du Nord, selon les modalités des conventions d'occupation jointes à la présente délibération,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 5 juillet 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**